

COORDONNÉES DESTINATAIRE

**AC ENVIRONNEMENT**  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AGENCE AIN

868 Chemin des Lazaristes  
01000 ST DENIS LES BOURG  
Tel : 0474508387  
Fax : 0474516273

SELARL AHRES  
16 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG EN BRESSE

## DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



### RÉFÉRENCE

Référence : **002ZO009097**  
A communiquer pour toute correspondance  
Réalisé le : 03/08/2020  
Référence mandataire : Appartement  
T3 1er étage LOT 40

### DÉSIGNATION DU BIEN

Appartement T3 1er étage LOT 40  
59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR  
01000 BOURG EN BRESSE

### PROPRIÉTAIRE

M. [REDACTED]  
59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR  
01000 BOURG EN BRESSE

### Diagnos



AC Environnement - 64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES - Fax : 0825800954  
SIRET : 441 355 914 00298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120  
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE  
**0800 400 100**  
[www.ac-environnement.com](http://www.ac-environnement.com)

## Note de synthèse



### DPE

DPE VIERGE

Energie :  
GES :



### LOI CARREZ

Surface Carrez Totale : 61,46 m<sup>2</sup>

Surface Autre Totale : 9,92 m<sup>2</sup>

## Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations réelles (Méthode Facture)  
6.2 (vente)

### FICHE SIGNALÉTIQUE DU DPE

Numero ADEME : 2001I2000139Y Logiciel : Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013  
Type bâtiment : Appartement Technicien : PARDON MELISSA  
Valable jusqu'au: 02/08/2030 Date : 03/08/2020 Signature :  
Construction : 2011 Surface habitable : 61,46 m<sup>2</sup>  
Numero de lot : 40  
Réf mandataire : Appartement T3 1er étage LOT 40

Adresse : 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG EN BRESSE  
Désignation : Appartement T3 1er étage LOT 40

PROPRIÉTAIRE PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

Nom : Mr [REDACTED] Nom :  
Adresse : 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG EN B Adresse :

### CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie des années 0, -1, -2. Prix des énergies indexé au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations Détail par énergie dans l'unité d'origine	Consommation en énergies finales Détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub>	Consommation en énergie primaire Détail par usage en kWh <sub>ep</sub>	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage				
Eau chaude sanitaire			0	0
Refroidissement				

Consommation d'énergie pour les usages recensés + Abonnement : 74,75

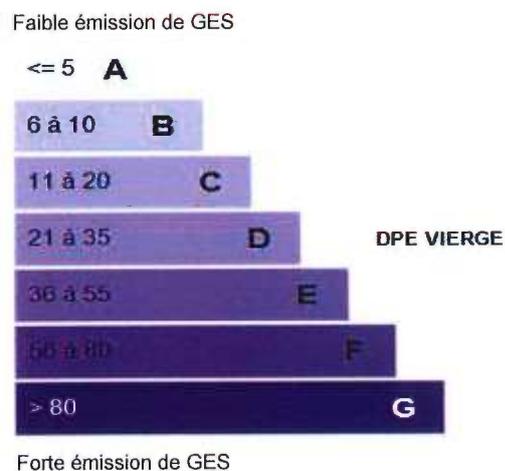
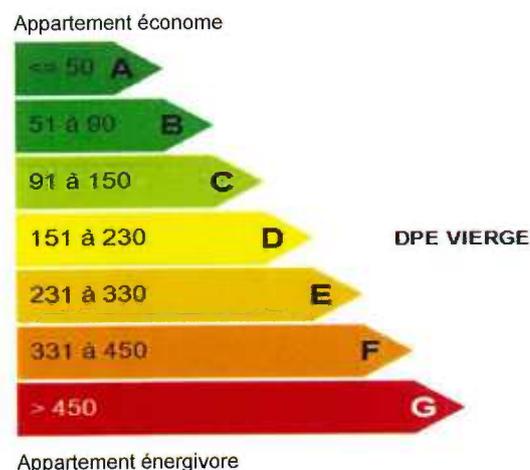
### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consommations énergétiques (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés

Consommation Réel : kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés

Estimation des émissions : kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an



## DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

### Enveloppe

Mur n°1	Mur en béton banché - Isolé avec année de construction - ITE
Mur n°2	Mur en béton banché - Non isolé
Mur n°3	Mur en béton banché - Non isolé
Plancher bas n°1	Dalle béton - Non isolé
Plancher haut n°1	- Dalle béton - Non isolé - Type de combles : Chauffé
Paroi vitrée n°3	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°2	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°4	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°1	Porte fenêtres battantes sans sous bassement - Double vitrage vertical - PVC - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Porte n°1	Porte opaque pleine bois

### Système

Ventilation	Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygro-régulables
Installation n°1	Installation avec chauffage solaire - Appartement avec chauffage individuel - Générateur n°1 - Gaz - Chaudière gaz - Radiateur à eau chaude avec robinet thermostatique - Pas de régulation sur générateur - Réseau collectif eau chaude moyenne température - année d'installation : 2011 - pas de veilleuse
ECS n°1	Sans ECS solaire - Gaz - Chaudière Gaz - 2000 litres

## DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : ,13 kWh/m².an (Energie économisée grâce au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Chauffage solaire

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc) ne sont pas comptabilisées dans l'étiquette d'énergie et climat des bâtiments. La chaleur conventionnelle moyenne retenue est de 19° pour le local expertisé.

#### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquées par les compteurs ou les relevés.

### Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

#### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure et utilisés dans la partie privative du lot.

## CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ÉNERGIE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

\* Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

\* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

\* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

\* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

\* Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

\* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

\* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

\* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

\* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

\* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une VMC:

\* Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

\* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

\* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

\* Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

\* Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

\* Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

\* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

\* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU BIEN ET DE SES ÉQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.  
Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

### Mesure(s) d'amélioration

Nettoyer régulièrement les bouches d'extraction et d'entrée d'air du système de ventilation mécanique  
Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours  
Envisager une isolation des murs donnant sur local non chauffé. Ex: 10cm de laine de bois  
Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## COMMENTAIRES

### Commentaire n°1

Absence des consommations énergétique (factures non exploitables) . Dpe sans étiquette

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).

## CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA - 4 Route de la Noue - 91190 Gif-sur-Yvette

Certification n° : 19-1432

Délivré le 16/04/2019

N° du contrat d'assurance : HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 17/03/2020 au 31/12/2020)

## Attestation de superficie privative (Loi Carrez)

Conformément à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifié par la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996, et modifié par la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 (article 15), Article 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 modifié par le décret n°97-532 du 23 mai 1997 et l'article 54 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

### ADRESSE DU BIEN

Adresse : 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG EN BRESSE

Référence client : Appartement T3 1er étage LOT 40

Rapport émis le : 03/08/2020

Désignation : Appartement T3 1er étage LOT 40



### SOMMAIRE

#### A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Mission
- A-4 - Technicien

#### B - Conclusion

#### C - Commentaires

#### D - Définition des surfaces relevées

#### E - Détail des surfaces par lot

#### F - Détail des surfaces

#### G - Identifications des parties privatives n'ayant pu être visitées et justification

#### H - Documentation transmise

Annexes

**SURFACE CARREZ**

**61,46 m<sup>2</sup>**

**PRÉSENCE DE PIÈCES NON VISITÉES**

**Non**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité

## A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : ..... 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG  
EN BRESSE  
Batiment : ..... NC  
Etage : ..... 1  
Références cadastrales : .....  
N° de lot : ..... 40 - Non communiqué  
Descriptif sommaire : ..... Appartement T3 1er étage LOT 40

### A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :  
M. [REDACTED]  
59 RUE YVES KLEIN - L'EPI  
D'OR  
01000 BOURG EN  
BRESSE

Donneur d'ordre:  
SELARL AHRES  
16 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG EN  
BRESSE

### A-3 MISSION

Date de la mission : ..... 03/08/2020  
Référence mission : ..... 002ZO09097  
Référence mandataire : ..... Appartement T3 1er étage LOT 40

### A-4 TECHNICIEN

Nom prénom : ..... PARDON MELISSA



## B - CONCLUSION

Surface Carrez Totale : 61,46 m<sup>2</sup>  
Surface Autre Totale : 9,92 m<sup>2</sup>

## C - COMMENTAIRES

## D - DEFINITION DES SURFACES

### Surface Loi Carrez :

Extrait de l'article 4-1 du décret 67-223 du 17 mars 1967 :

La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Extrait de l'article 4-1 du décret 67-223 du 17 mars 1967 :

Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

### Surface habitable :

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Notes : La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lequel sont situés lesdits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives du lot de copropriété tel qu'elle est définie par la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et par le décret n°97-532 du 23 mai 1997.

## E - DÉTAIL DES SURFACES PAR LOT

Lot	Surface Carrez (en m <sup>2</sup> )	Autre surface (en m <sup>2</sup> )
40	61.46 m <sup>2</sup>	9.92 m <sup>2</sup>

## F - DÉTAIL DES SURFACES

Localisation	N° de lot	Surface Carrez (en m <sup>2</sup> )	Autre Surface (en m <sup>2</sup> )
<b>Appartement T3 1er étage LOT 40</b>			
Vol 5 (Entrée)	40	4,77	0,00
Vol 1 (Salle de bain)	40	3,05	0,00
Vol 2 (Chambre 2)	40	11,69	0,00
Vol 6 (Chambre 1)	40	10,65	0,00
Vol 7 (W.C)	40	1,54	0,00
Vol 3 (Séjour / Cuisine)	40	29,76	0,00
Vol 4 (Terrasse)	40	0,00	9,92

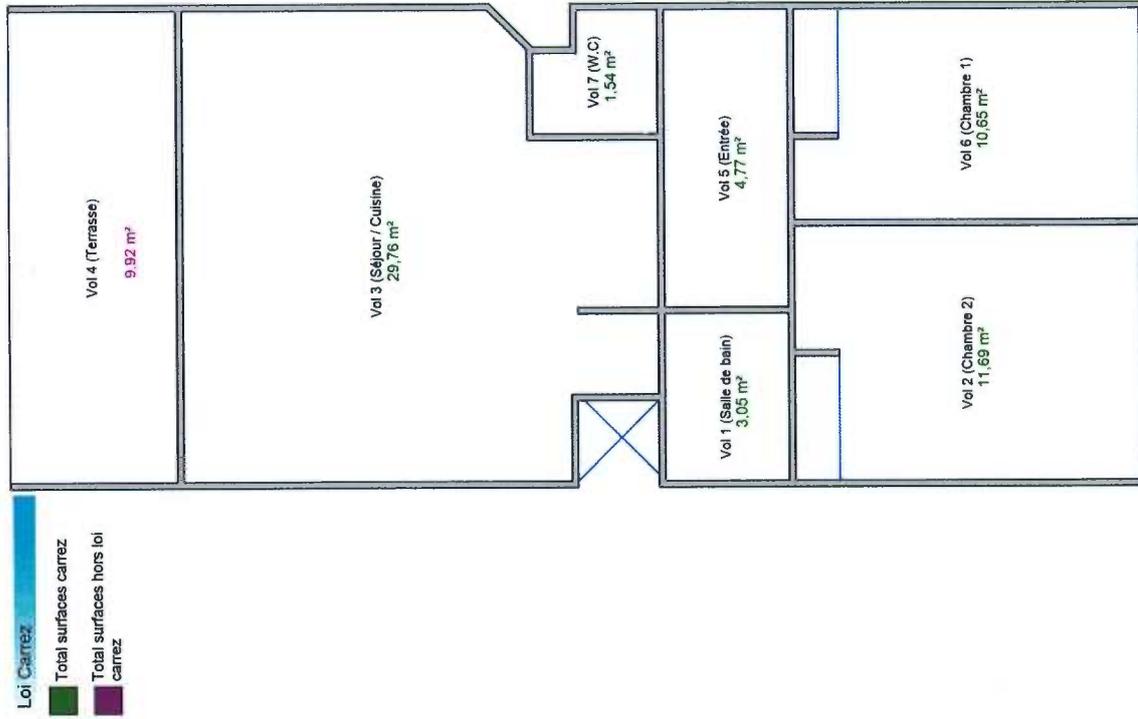
## G - IDENTIFICATION DES PARTIES PRIVATIVE N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION

Localisation	Justification(s)	Remarque(s)
Néant	Sans Objet	Sans Objet

## H - DOCUMENTATION TRANSMISE

Néant.

Plan de repérage: Appartement T3 1er étage LOT 40 (Loi Carrez)



**ANNEXE: DOCUMENTS**

Assurance 01/03

Assurance 02/03

Tout Coût 12 - Classe 1  
77 Esplanade du Général de Gaulle  
92014 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
T +33 (0) 1 41 55 30 00  
F +33 (0) 1 41 55 30 00



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussigné HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92014 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 800 000 EUR, dont le siège est à Riederstrasse 29, 30558 Hannover - Allemagne - Régistre de commerce de Hannover sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Grauhofstraße 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, atteste que la société susvisée :

**VENTURA  
64 RUE CLÉMENT ADER  
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie, du contrat n° 76208471-30015, ayant pour objet de garantir cette société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et résultant de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités de :

L'Assuré déclare exercer les activités suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) ;
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail) ;
- Examens visuel après travaux de retrait d'amiante ;
- Recherche d'amiante dans l'air ;
- Caractérisation des amibes bioluminescentes : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante ;
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites ;
- Diagnostic Mignonneat ;
- Etat parasitaire ;
- Diagnostic du risque d'infiltration au plomb dans les peintures (DRP/P) ;
- Constat de risque d'exposition au plomb (CRPEP) ;
- Recherche de plomb avant travaux de rénovation ;
- Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux ;
- Diagnostic de performance énergétique ;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition/réhabilitation des bâtiments et Diagnostic « ressources » ;
- Carottage de vannes et réseaux souterrains ;
- Diagnostic électrique - téleaudit ;
- Information sur la présence d'un risque de tréfilé ;
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (lot "Carrez") ;
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance) ;
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété ;
- Mesurage des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation) ;
- Etat de l'installation intérieure d'électricité ;

HD Global Specialty SE  
T +49 511 904 2000  
F +49 511 904 4000  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grauhofstraße 108  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Riederstrasse 29,  
30558 Hannover, Germany  
Commercial Register: Hannover, Germany  
Company Number: HRB 211924  
Business Register: Amtsgericht  
Cottbus, Court File: 1508/19  
Branches: Thomas Stück, Richard Feyrer

HD Global Specialty SE  
T +49 511 904 2000  
F +49 511 904 4000  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grauhofstraße 108  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Riederstrasse 29,  
30558 Hannover, Germany  
Commercial Register: Hannover, Germany  
Company Number: HRB 211924  
Business Register: Amtsgericht  
Cottbus, Court File: 1508/19  
Branches: Thomas Stück, Richard Feyrer

- Etat de l'installation intérieure de gaz ;
- Règlementation thermique ;
- Etat des Reques et Pollution (ERP, enregistrement ERNMT ou ESSRS) ;
- Certificat de déconce - Lot SRU ;
- Mesure du Radon dans les bâtiments ;
- Sécurité piscine ;
- Acte administrative à la constitution de dossiers pour l'obtention de prêts à taux zéro ;
- Bilan de coûts et plans de financement en copropriété ;
- Diagnostic, élaboration de plans et croquis en phase avant-projet sommaire (APS) ;
- Qualité de l'air intérieur (ERP, milieu industriel, milieu non industriel) ;
- Expertise automobile ;
- Diagnostic Technique Global (DTG) ;
- Inventaire des matières dangereuses (IMM) dans les navires ;
- Prélèvement d'air et diagnostic en zone radioactive ;
- BIM (plan 3D) avec hébergement des données ;
- Pollution des sols ;
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous-traité ;
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE) ;
- Emission d'attestation CEE (Certificat d'Economie d'Énergie) ;
- Prélèvement et analyse de la terre en plomb dans l'eau ;
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments ;
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements localisés dans l'ancien (dispositions dispositifs Robust et équivalents) ;
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif ;
- Contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve ;
- Tests d'accessibilité à l'air suivant le référentiel Québécois ;
- Diagnostic d'accessibilité handicapée ;
- Pose de bouchons sur des robinets de commandes de gaz en attente de branchements d'appareils de cuisson

Assurance 03/03

Attestation sur l'honneur



Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
<b>Dont :</b>		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux biens confisqués	30 000 EUR	par sinistre
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS/ RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
<b>Dont :</b>		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 11/03/2020 au 31/12/2020 est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une prestation de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le mardi 24 mars 2020 - OBM/ML



HD Global Specialty SE  
T +49 511 904 2000  
F +49 511 904 4000  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grauhofstraße 108  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Riederstrasse 29,  
30558 Hannover, Germany  
Commercial Register: Hannover, Germany  
Company Number: HRB 211924  
Business Register: Amtsgericht  
Cottbus, Court File: 1508/19  
Branches: Thomas Stück, Richard Feyrer

Denis MORA

**AC ENVIRONNEMENT - SIEGE SOCIAL**  
64 Rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES  
T +33 (0) 477 44 92 46 • D 83 17 01 15  
www.ac-environnement.com



**ANNEXE: DOCUMENTS**

ABCIDIA - 4 Route de la Noue - 91190 Gif-sur-Yvette -  
19-1432

**ABCIDIA**  
Association Bourgeoise de Contrôle des Immeubles de Bourg-en-Bresse

Un certificat de spécialité de diagnostiqueur immobilier est délivré aux membres pour ABCIDIA CERTIFICATION à  
**PARDON Mélissa**  
sous le numéro **19-1432**

**Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :**

- Amiante** - sans plomb - **Prise d'effet : 16/04/2019** - Valable : 16/04/2024
- DPE** - **Prise d'effet : 16/04/2019** - Valable : 16/04/2024
- Gas** - **Prise d'effet : 09/03/2018** - Valable : 09/03/2024
- CREP** - **Prise d'effet : 09/03/2018** - Valable : 09/03/2024
- Terrasses** - **Prise d'effet : 09/03/2019** - Valable : 09/03/2024
- Électrocité** - **Prise d'effet : 16/04/2019** - Valable : 16/04/2024

**Association pour la Qualité des Immobiliers de Bourg-en-Bresse**

Les coordonnées de l'Association pour la Qualité des Immobiliers de Bourg-en-Bresse sont : 59 rue Yves Klein - 01000 Bourg-en-Bresse - Téléphone : 03 20 30 10 10 - Site Internet : www.ac-environnement.com

Affaire : AF.1.2R.E.55  
Rapport : 002Z0009097  
- PARDON MELISSA - 03/08/20  
Marché N° : -  
Bon commande : Dossier n°V124080  
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE, [REDACTED]  
Propriétaire : Mr [REDACTED]  
Agence : AIN  
Contact : ROCHY GAELLE  
Téléphone : 04 74 50 83 87  
Email : gaelle.rochy@ac-environnement.com

SELARL AHRES  
16 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG EN BRESSE

### DÉTAILS

Référence	Désignation produit	Code TVA	Unité	Qté	Prix HT	Total HT
4.1.1.2	Packs Appartement - Pack 2 Diags Carrez + DPE - T3	Taux plein	U	1	125,000 €	125,00 €

Code	% TVA	Base de calcul	Total	Montant total H.T.	125,00 €
Taux plein	20 %	125,00 €	25,00 €	Montant total T.V.A.	25,00 €

<b>Montant total T.T.C.</b>	<b>150,00 €</b>
-----------------------------	-----------------

### BIEN(S) CONCERNÉ(S)

Référence	Désignation	Adresse	CP	Ville
Appartement T3 1er étage LOT 40	Appartement T3 1er étage LOT 40	59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR	01000	BOURG EN BRESSE

### CONDITIONS DE RÈGLEMENT

En votre aimable règlement :

- Par virement sur : BNP PARIBAS - IBAN : FR7630004026810001012876228 - BIC : BNPAFRPPXXX

- Par chèque bancaire à nous transmettre via le bon détachable ci-après

- [NOUVEAU] En ligne sur notre site internet [www.ac-environnement.com](http://www.ac-environnement.com), rubrique ≡ 'Payer ma facture'

En cas de retard de paiement, taux de pénalité de cinq fois le taux d'intérêt légal et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L.441-6 du code de commerce).



**S.A.S. AC Environnement** au capital de 1 000 000,00 €

64 Rue Clément Ader - CS 70064 42153 RIORGES - Tél. : 04 77 44 92 40 - Fax : 04 77 44 92 48

SIRET : 441 355 914 00298 - TVA intracommunautaire : FR0344135591400298 - APE : 7120B - Assurée par HDI Global SE HRB 211924

APPEL GRATUIT DÉPUS UN POSTE FIXE  
N° Vert 0 800 400 100

[www.ac-environnement.com](http://www.ac-environnement.com)

### BON À DÉTACHER ET À JOINDRE AU MOYEN DE PAIEMENT

Client : SELARL AHRES  
Référence Facture : FA.1.2R.1IN.621  
Date de facturation : 04/08/2020

**TOTAL À PAYER 150,00 €**

Chèque bancaire à transmettre à :  
**AC Environnement**  
64 Rue Clément Ader - CS 70064 42153 RIORGES



**AC ENVIRONNEMENT**  
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AGENCE AIN

868 Chemin des Lazaristes  
01000 ST DENIS LES BOURG  
Tel : 0474508387  
Fax : 0474516273

SELARL AHRES  
16 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG EN BRESSE

## DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



### RÉFÉRENCE

**Référence : 002ZO009097**  
A communiquer pour toute correspondance  
Réalisé le : 03/08/2020  
Référence mandataire : Appartement  
T3 1er étage LOT 40

### DÉSIGNATION DU BIEN

Appartement T3 1er étage LOT 40  
59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR  
01000 BOURG EN BRESSE

### PROPRIÉTAIRE

Mr [REDACTED]  
59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR  
01000 BOURG EN BRESSE

### Diagnostics



AC Environnement - 64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES - Fax : 0825800954  
SIRET : 441 355 914 00298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120  
Assurée par HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE  
**N° Vert 0 800 400 100**  
[www.ac-environnement.com](http://www.ac-environnement.com)

## Note de synthèse



DPE

DPE VIERGE

Energie :  
GES :



LOI CARREZ

Surface Carrez Totale : 61,46 m<sup>2</sup>

Surface Autre Totale : 9,92 m<sup>2</sup>

## Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations réelles (Méthode Facture)  
6.2 (vente)

### FICHE SIGNALÉTIQUE DU DPE

Numero ADEME : 2001I2000139Y Logiciel : Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013  
Type bâtiment : Appartement Technicien : PARDON MELISSA  
Valable jusqu'au : 02/08/2030 Date : 03/08/2020 Signature :   
Construction : 2011 Surface habitable : 61,46 m<sup>2</sup>  
Numero de lot : 40  
Réf mandataire : Appartement T3 1er étage LOT 40

Adresse : 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG EN BRESSE

Désignation : Appartement T3 1er étage LOT 40

### PROPRIÉTAIRE

### PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

Nom : M. [REDACTED] Nom :

Adresse : 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG EN B Adresse :

### CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie des années 0, -1, -2. Prix des énergies indexé au 15/08/2015

	Moyenne annuelle des consommations Détail par énergie dans l'unité d'origine	Consommation en énergies finales Détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub>	Consommation en énergie primaire Détail par usage en kWh <sub>ep</sub>	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage				
Eau chaude sanitaire			0	0
Refroidissement				

Consommation d'énergie pour les usages recensés + Abonnement : 74,75

### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

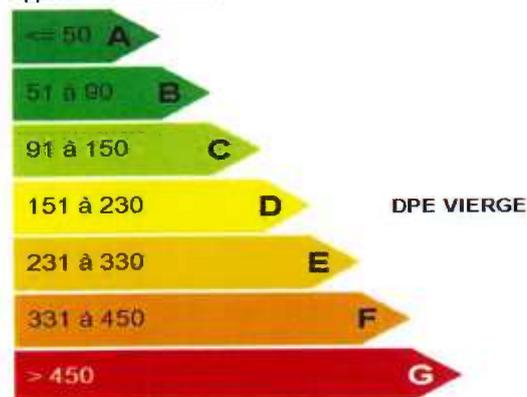
Consommations énergétiques (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés

Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire)  
Pour les usages recensés

Consommation Réel : kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an

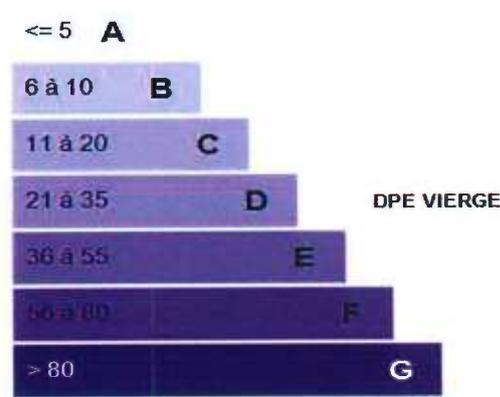
Estimation des émissions : kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

Appartement économe



Appartement énergivore

Faible émission de GES



Forte émission de GES



## CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ÉNERGIE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

\* Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

\* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

\* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

\* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

\* Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

\* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

\* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

\* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

\* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

\* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une VMC :

\* Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

\* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

\* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

\* Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

\* Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

\* Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

\* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

\* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU BIEN ET DE SES ÉQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.  
Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

### Mesure(s) d'amélioration

Nettoyer régulièrement les bouches d'extraction et d'entrée d'air du système de ventilation mécanique  
Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours  
Envisager une isolation des murs donnant sur local non chauffé. Ex: 10cm de laine de bois  
Crédit d'impôt : cf loi de finance de l'année en cours

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

## COMMENTAIRES

### Commentaire n°1

Absence des consommations énergétique (factures non exploitables) . Dpe sans étiquette

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).

## CERTIFICATION / ASSURANCE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA - 4 Route de la Noue - 91190 Gif-sur-Yvette

Certification n° : 19-1432

Délivré le 16/04/2019

N° du contrat d'assurance : HDI Global SE N°76208471-30015 (date de validité : du 17/03/2020 au 31/12/2020)

## Attestation de superficie privative (Loi Carrez)

Conformément à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifié par la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996, et modifié par la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 (article 15), Article 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 modifié par le décret n°97-532 du 23 mai 1997 et l'article 54 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

### ADRESSE DU BIEN

Adresse : 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG EN BRESSE

Référence client : Appartement T3 1er étage LOT 40

Rapport émis le : 03/08/2020

Désignation : Appartement T3 1er étage LOT 40



### SOMMAIRE

#### A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Mission
- A-4 - Technicien

#### B - Conclusion

#### C - Commentaires

#### D - Définition des surfaces relevées

#### E - Détail des surfaces par lot

#### F - Détail des surfaces

#### G - Identifications des parties privatives n'ayant pu être visitées et justification

#### H - Documentation transmise

Annexes

SURFACE CARREZ

61,46 m<sup>2</sup>

PRÉSENCE DE PIÈCES NON VISITÉES

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité

## A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 59 RUE YVES KLEIN - L'EPI D'OR 01000 BOURG EN BRESSE  
Batiment : ..... NC  
Etage : ..... 1  
Références cadastrales : .....  
N° de lot : ..... 40 - Non communiqué  
Descriptif sommaire : ..... Appartement T3 1er étage LOT 40

### A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :  
M. [REDACTED]  
59 RUE YVES KLEIN - L'EPI  
D'OR  
01000 BOURG EN  
BRESSE

Donneur d'ordre:  
SELARL AHRES  
16 Rue de la Grenouillère  
01000 BOURG EN  
BRESSE

### A-3 MISSION

Date de la mission : ..... 03/08/2020  
Référence mission : ..... 002ZO009097  
Référence mandataire : ..... Appartement T3 1er étage LOT 40

### A-4 TECHNICIEN

Nom prénom : ..... PARDON MELISSA



## B - CONCLUSION

Surface Carrez Totale : 61,46 m<sup>2</sup>

Surface Autre Totale : 9,92 m<sup>2</sup>

## C - COMMENTAIRES

## D - DEFINITION DES SURFACES

### Surface Loi Carrez :

Extrait de l'article 4-1 du décret 67-223 du 17 mars 1967 :

La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Extrait de l'article 4-1 du décret 67-223 du 17 mars 1967 :

Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

### Surface habitable :

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Notes : La présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés. Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lequel sont situés lesdits locaux. Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives du lot de copropriété tel qu'elle est définie par la loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et par le décret n°97-532 du 23 mai 1997.

## E - DÉTAIL DES SURFACES PAR LOT

Lot	Surface Carrez (en m <sup>2</sup> )	Autre surface (en m <sup>2</sup> )
40	61.46 m <sup>2</sup>	9.92 m <sup>2</sup>

## F - DÉTAIL DES SURFACES

Localisation	N° de lot	Surface Carrez (en m <sup>2</sup> )	Autre Surface (en m <sup>2</sup> )
<b>Appartement T3 1er étage LOT 40</b>			
Vol 5 (Entrée)	40	4,77	0,00
Vol 1 (Salle de bain)	40	3,05	0,00
Vol 2 (Chambre 2)	40	11,69	0,00
Vol 6 (Chambre 1)	40	10,65	0,00
Vol 7 (W.C)	40	1,54	0,00
Vol 3 (Séjour / Cuisine)	40	29,76	0,00
Vol 4 (Terrasse)	40	0,00	9,92

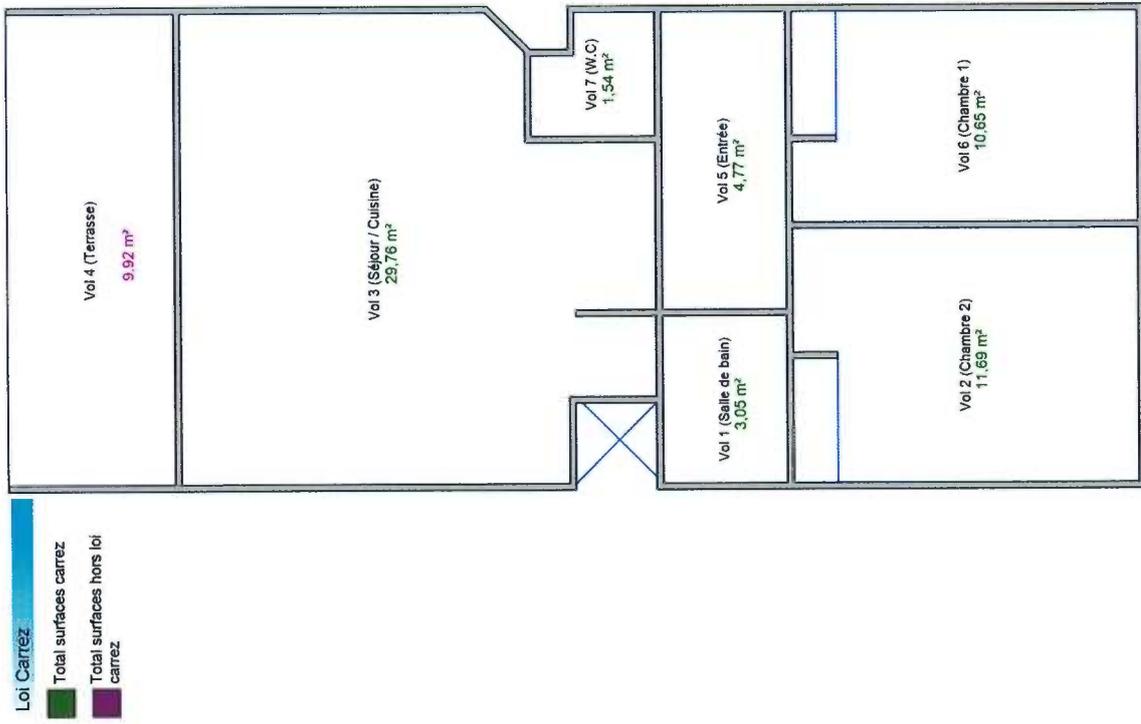
## G - IDENTIFICATION DES PARTIES PRIVATIVE N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION

Localisation	Justification(s)	Remarque(s)
Néant	Sans Objet	Sans Objet

## H - DOCUMENTATION TRANSMISE

Néant.

Plan de repérage: Appartement T3 1er étage LOT 40 (Loi Carrez)



**ANNEXE: DOCUMENTS**

Assurance 01/03

Assurance 02/03

Tour Coeur 12 - Dôme 9  
77 Esplanade du Général de Gaulle  
92144 PARIS LA DEFENSE CEDEX 2  
T +33 (0) 1 44 25 36 80  
F +33 (0) 1 44 25 36 80



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Coeur 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92144 PARIS LA DEFENSE CEDEX 2, agissons au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY LTD SE, Société européenne au capital de 121 800 000 EUR, dont le siège est à Riederstrasse 25, 30655 Hannover - Allemagne - Register de commerce de Hannover sous le numéro HRB 211924. Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin). Coordonnées: Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Licence Præstation de Services, attestée que la société suivante:

**VENTURA  
64 RUE CLÉMENT ADER  
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie, du contrat n° 78268471-30018, ayant pour objet de garantir cette société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et résultant de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités de:

L'Assuré déclare exercer les activités suivantes:

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privées (DAPP);
- Tous relevés des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail) y compris avant travaux ou démolition;
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante;
- Recherche d'amiante dans l'air;
- Caractérisation des aérosols bitumineux: recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP);
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante;
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites;
- Diagnostic légal; etc.
- Etat parasitaire;
- Diagnostic du risque d'infiltration au plomb dans les peintures (DRIPP);
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP);
- Recherche de plomb avant travaux/démolition;
- Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux;
- Diagnostic de performance énergétique;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition/réhabilitation des bâtiments et Diagnostic « ressources »;
- Cartage de yoles et réseaux souterrains;
- Diagnostic électrique - MIA/Mécanique;
- Information sur la présence d'un risque de mine;
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (ou "Carrés");
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance);
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété;
- Mesurage des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation);
- Etat de l'installation intérieure d'électricité;

HD Global Specialty SE  
T +49 511 3624 2000  
F +49 511 3624 4900  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Gartenstraße 108  
53111 Bonn, Germany

Registered office: Riederstrasse 25,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register: Hannover, Germany  
Company Number: HRB 211924  
Supervisory Board Chair: Rüdiger Chausse  
Executive Board Chair: Rüdiger Chausse, Armin  
Barnow, Thomas Dick, Richard Taylor

- Etat de l'installation intérieure de gaz;
- Réglementation thermique;
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS);
- Certificat de déconce - Lot SRU;
- Mesure du Radon dans les bâtiments;
- Sécurité piscine;
- Aide administrative à la constitution de dossiers pour l'obtention de prêts à taux zéro;
- Relevé de câbles et plans de faisabilité en copropriété;
- Diagnostic, élaboration de plans et croquis en phase avant-projet sommaire (APS);
- Qualité de l'air intérieur (ERP, milieu industriel, milieu non industriel);
- Expertise automobile;
- Diagnostic Technique Global (DTG);
- Inventaire des matières dangereuses (MHA) dans les navires;
- Prélevement d'air et diagnostic en zone redessivée;
- BIM (plan 3D) avec hébergement des données;
- Pollution des sols;
- Analyse de tous les diagnostics soit en direct soit sous-traité;
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE);
- Emission d'attestation CEE (Certificat d'Economie d'Energie);
- Prélevement et analyse de la teneur en plomb dans l'eau;
- Recherche des contamination en plomb dans les bâtiments;
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements localisés dans l'ancien (dispositions applicables Robot et équivalents);
- Contrôle des installations d'aménagement collectif et non collectif;
- Contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve;
- Tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Quidat;
- Diagnostic d'accessibilité handicapés;
- Pose de bouchons sur des robinets de commande de gaz en attente de branchements d'appareils de cuisson;

HD Global Specialty SE  
T +49 511 3624 2000  
F +49 511 3624 4900  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Gartenstraße 108  
53111 Bonn, Germany

Registered office: Riederstrasse 25,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register: Hannover, Germany  
Company Number: HRB 211924  
Supervisory Board Chair: Rüdiger Chausse  
Executive Board Chair: Rüdiger Chausse, Armin  
Barnow, Thomas Dick, Richard Taylor

Assurance 03/03

Attestation sur l'honneur



Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après:

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	AMONTANT DES GARANTIES
Tous Dommages Conflits (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR par sinistre
<b>Dans</b>	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre
• Fautes inexcusables de l'Employeur/Maître professionnel	2 500 000 EUR par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enrégistrement ou à autorisation professionnelle)	500 000 EUR par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux biens confiés	30 000 EUR par sinistre
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS/RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>	
Tous Dommages Conflits (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
<b>Dans</b>	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation relative pour la période d'assurance du 17/03/2020 au 31/12/2020, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le mardi 24 mars 2020 - OGMH



HD Global Specialty SE  
T +49 511 3624 2000  
F +49 511 3624 4900  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht  
Gartenstraße 108  
53111 Bonn, Germany

Registered office: Riederstrasse 25,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register: Hannover, Germany  
Company Number: HRB 211924  
Supervisory Board Chair: Rüdiger Chausse  
Executive Board Chair: Rüdiger Chausse, Armin  
Barnow, Thomas Dick, Richard Taylor

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné **Denis MORA**, gérant de la société **AC ENVIRONNEMENT** (SIRET: 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour réaliser les documents prévus par l'articles 4, 4°, 5° et 7° du I de l'article L.271-1, à savoir:

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1534-5 et L. 1534-6 du Code de la santé publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant du Lamiante prévu à l'article L. 1554-15 du Code de la santé publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 151-6 du Code de la construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 154-6 du Code de la construction et de l'habitation;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 154-1 du Code de la construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 154-7 du Code de la construction et de l'habitation;

Je déclare que la **SOCIÉTÉ AC ENVIRONNEMENT** est souscriteur d'une assurance responsabilité civile professionnelle - **RESPONSABILITE CIVILE** soumise auprès de la compagnie d'assurance HDI, conformément à ce qui est mentionné en l'état d'engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R.271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi. Et avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

Un honneur de l'obligation des déclarations des taxes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas venir de commission aux apprends d'affaires, mandataires, préposés.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02 Janvier 2020

Denis MORA

**AC ENVIRONNEMENT - SEDE SOCIAL**  
64 rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES  
04 77 44 82 44 - 04 82 17 01 18 - 04 82 17 01 18  
SIRET: 441 355 914 00298 - N° de TVA Intracommunautaire: FR03441355914

**ANNEXE: DOCUMENTS**

ABCIDIA - 4 Route de la Noue - 91190 Gif-sur-Yvette -  
19-1432



La certification de conformité de performance énergétique est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à  
**PARDON Maliss**  
sous le numéro 19-1432

**Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :**

- Ambiance** - **Prise d'effet : 16/04/2019** - **Validité : 15/04/2024**
- DPE** - **Prise d'effet : 16/04/2019** - **Validité : 15/04/2024**
- CEC** - **Prise d'effet : 09/03/2019** - **Validité : 08/03/2024**
- CNEP** - **Prise d'effet : 09/03/2019** - **Validité : 08/03/2024**
- Terrains** - **Prise d'effet : 09/03/2019** - **Validité : 08/03/2024**
- Eléments** - **Prise d'effet : 16/04/2019** - **Validité : 15/04/2024**

**Veronica BILMAY**  
ABCIDIA CERTIFICATION

La certification de conformité de performance énergétique est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à  
PARDON Maliss sous le numéro 19-1432